

Lutte durable contre le cresson sauvage

Auteurs

René Total
Reto Neuweiler



Fig. 1: Cresson sauvage *Rorippa sylvestris*

Impressum

Editeur:
Extension Gemüsebau
Forschungsanstalt Agroscope
Changins-Wädenswil ACW,
8820 Wädenswil

<http://www.cultures-maraicheres.agroscope.ch>
© 2010, ACW

Photos

René Total

Le cresson sauvage (*Rorippa sylvestris*, fig. 1) appartient à la famille des crucifères. En Suisse, il est connu depuis longtemps comme adventice. On le trouve dans toute l'Europe ainsi qu'en Afrique du Nord, au Proche- et au Moyen-Orient. On suppose qu'il nous est parvenu avec de la tourbe importée pour l'horticulture. Les échanges de parcelles et la communauté d'utilisation de machines ont favorisé sa dispersion. C'est une adventice de plus en plus problématique.

Botanique

Le cresson sauvage est une plante herbacée vivace atteignant 20 à 50 cm de haut. Elle hiverne sous forme de rosette émettant de fins stolons souterrains ramifiés. La tige est ascendante à érigée, ramifiée, glabre ou légèrement tomenteuse. Les feuilles sont pétiolées et non engainantes. Les plus bas-

ses sont pennées à pennatiséquées et possèdent 4 à 7 paires d'articles dentés à dentipennés de chaque côté. Les plus hautes sont également sessiles et leurs articles sont souvent plus fins et indivisés. Les pétales sont longs de 4 à 5 mm, jaune or et de forme ovoïde inverse. La plante préfère les sols humides, riches en minéraux et en azote et humifères.

Le cresson sauvage se propage surtout au moyen de ses stolons racinaires. Le problème est que ceux-ci sont fragmentés en petits morceaux par les machines rotatives de travail du sol, et que chacun de ces morceaux peut développer une nouvelle plante !



La multiplication et la dissémination se fait aussi par les graines, qui surnagent et peuvent être emportées lors de fortes pluies vers les champs voisins. Diverses maladies comme la hernie du chou et les nervures noires peuvent se développer sur le cresson sauvage, qui permet aussi à des ravageurs des brassicacées de se multiplier.



Fig.2: Des racines envahissantes

Mesures préventives contre la dissémination

Les machines et tracteurs doivent être minutieusement nettoyés après avoir travaillé des parcelles infestées de cresson sauvage, ou après y avoir passé. Après la récolte de parcelles de légumes dans lesquelles la présence de cette adventice a été constatée, il faut gyrobroyer avant qu'elle ne forme des semences, ou appliquer un herbicide total autorisé.

Les bandes de bordure sont aussi problématiques, car le cresson sauvage peut s'y multiplier sournoisement si ces bandes ne soient pas gyrobroyées régulièrement. Lorsqu'elles s'y trouvent, ces plantes peuvent gagner les surfaces cultivées sous forme de graines ou de débris de racines, à l'occasion du travail du sol. L'application d'herbicides fait l'objet d'une interdiction générale sur une largeur de 50 cm le

long des routes et chemins, ainsi que sur les places. Si des bandes de bordure de parcelles cultivées sont envahies de cresson sauvage, on peut envisager comme solution la mise en place d'une bande tampon supplémentaire sur laquelle une lutte mécanique ou chimique est possible, afin d'empêcher la dissémination depuis la bande de bordure.

Lutte mécanique

La lutte directe contre le cresson sauvage est assez difficile en culture biologique. Les surfaces envahies devraient être aussi peu que possible travaillées avec des machines rotatives comme les fraises ou les motoculteurs, car les morceaux des racines fragmentées donnent de nouvelles plantes.

Les surfaces fortement envahies peuvent être travaillées à la herse à disques (fig. 4). Les racines ramenées à la surface se dessèchent par temps chaud (fig. 3). Cette opération devrait être pratiquée à plusieurs reprises. On ne peut en espérer un bon effet que par temps chaud et sec. Les essais menés par ACW ont montré qu'une arracheuse de pommes de terre ramène les racines à la surface lorsque le sol est sec, mais avec un rythme de travail peu satisfaisant. Cette méthode convient surtout le long des bandes de bordure où l'on n'obtient pas de bons résultats avec la herse à disques.

Si l'on travaille à la charrue une surface envahie, la rasette devrait être réglée de manière à ne pas enfouir les racines. Les racines restant dans la semelle de labour donnent de nouvelles pousses remontant à la surface!

Une telle stratégie de lutte mécanique ne peut que décimer le cresson sauvage, mais pas l'éliminer à 100%. Aux Pays-Bas, les surfaces infestées sont laissées en jachère durant une période complète de végétation puis traitées selon la méthode indiquée ci-dessus. La mesure la plus importante consiste à éviter la dissémination vers des surfaces non encore envahies (voir ci-dessus).



Fig.3: Racines desséchées à la surface du sol et nouvelles pousses issues de racines enfouies



Fig.4: Herse à disque en action contre le cresson sauvage

Lutte chimique

Quelques-uns des herbicides autorisés sur les unes ou les autres des espèces maraîchères ont une efficacité partielle contre le cresson sauvage issu de graines. Celui qui se développe à partir de fragments de racines n'est pas touché.

Sur les surfaces en jachère, le Glyphosate permet une lutte efficace. Dans les rotations agricoles comme les céréales ou le maïs, on peut utiliser des herbicides sélectifs. Il est alors important que de nombreuses racines aient donné des pousses feuillées, afin que le produit soit assimilé et parvienne aux racines. Les racines qui n'ont pas encore donné des repousses ne sont pas touchées par l'herbicide.



Fig.5: A gauche effet d'un herbicide régulateur de croissance, à droite témoin

Les essais d'ACW ont montré que certains herbicides à base de substances de croissance et de sulfonilurées, tels que partiellement autorisés en cultures de céréales et de maïs, ont une bonne efficacité contre le cresson sauvage (fig. 5). On a fait également des essais concluants avec des produits du groupe des substances de croissance MCPA et Dicamba sous forme de l'herbicide combiné Banvel M, ainsi qu'avec Metsulfuron-méthyl et Tribenuron-méthyl dans la préparation Express Max. Il est important qu'une masse foliaire suffisante se soit développée chez les adventices lors de l'utilisation de tels herbicides, afin que l'absorption des substances actives soit satisfaisante. Le cresson sauvage a des feuilles cireuses,

comme de nombreuses crucifères, ce qui rend indispensable l'ajout d'un mouillant.

Herbicides testés:

Variante 1: **Banvel M (4 l/ha) + Touchdown (3 l/ha) + mouillant**

Variante 2: **Express Max (35 g/ha) + mouillant**

Variante 3: **Glyphosate (10 l/ha) + mouillant**

Quantité de bouillie: 400 l/ha



Fig.6: Traitement localisé avec du glyphosate au moyen d'un appareil ULV

Il faut savoir que les traitements avec des herbicides à base de substances de croissance et de sulfonilurée peuvent causer des dégâts aux cultures de légumes suivantes, si les délais d'attente prescrits par les firmes ne sont pas respectés. Les traitements avec les mêmes produits appliqués avant des cultures de céréales posent moins de problèmes. L'efficacité des traitements herbicides exige des conditions optimales (lire attentivement la notice d'emploi!). Les produits Express Max et Banvel M sont des herbicides de cultures céréalières et ne sont **pas** autorisés en cultures maraîchères!

Il est important d'appliquer immédiatement un traitement localisé lors de la première apparition du cresson sauvage sur une surface. Cela peut se faire au moyen d'un pulvérisateur à dos ou d'un appareil ULV (Ultra Low Volume) (fig. 6) avec le dosage le plus élevé.

Résumé

- Appliquer systématiquement les mesures d'hygiène aux champs infestés.
- Empêcher la formation de graines, gyrobroyer les parcelles après culture ou appliquer des herbicides.
- Si l'on découvre de nouveaux foyers de cresson sauvage, traiter immédiatement avec un herbicide afin d'éviter une dispersion.